



Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers

24 Place Robert Darniche
33580 Monségur
Tél. : 06.40.73.65.21

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et évènement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél.:0972720119 – fr.ffrandonnee@wtwco.com – Contrat n° 41789295M/0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution- 132 rue des Trois Fontanot- 92000
Nanterre - Tel33(0)969322336 – Contrat n° 4000716162/1

SÉJOUR NOIRMOUTIER EN L'ÎLE (Vendée) du 8 au 11 mai 2025

NOTICE D'INFORMATION

Ce séjour est ouvert aux adhérents de l'association titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance IRA. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance IRA ou d'un titulaire du Pass-Découverte dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 25 au minimum – 35 au maximum

Déplacement : voitures personnelles avec covoiturage recommandé.

Remarque préliminaire :

Ce séjour ne comporte pas de difficultés notables en particulier de dénivelés qui sont moindres (spécifiés) mais **ATTENTION** : passage sur des portions sablonneuses !



Découvrez l'île de Noirmoutier, située dans le golfe de Gascogne, en Vendée. Cette île à fleur d'eau, de 48km², est le paradis pour les amateurs de vélo, de rando et de nature. Vous serez charmés par ses paysages diversifiés et préservés : plages de sable fin, dunes, réserves naturelles, marais salants, forêts.



1 - PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES RANDONNÉES :

Cotation FFR pour un randonneur en condition physique moyenne, Niveau E1 à E5, T1, R1

Jeudi 08 mai : Barbâtre : La Réserve naturelle du Polder / passage du Gois

L : 7 km – D +5m -Niveau E1 : Facile

Vendredi 09 mai : La Guérinière : En passant par les moulins

L : 15.1 km, D +78m, Niveau E2 : assez facile

Samedi 10 mai : L'Herbaudière

L : 14 km - D +6m - Niveau E2 : assez facile

Dimanche 11 mai : Noirmoutier en l'île

Matin : Patrimoine maritime et balnéaire

L : 7.2 km – D +23m – Niveau E1 : facile

APM « Optionnel » : Circuit patrimonial au cœur de l'histoire de la ville

L : 6.5 km – Niveau E1 : facile

Balade subsidiaire au bon gré de chacun.

Ce programme de randonnées est donné à titre indicatif, il pourrait faire l'objet de modifications à l'issue des reconnaissances programmées début 2025.



2- HÉBERGEMENT :

Village de vacances KOAT AR MOR - Relais Cap France
11 Allée des Sableaux
85330 NOIRMOUTIER EN L'ÎLE



<https://koatarmor.com/visite-virtuelle>

Le séjour sera en pension complète :

- En chambre double (2 lits individuels), salle d'eau et WC dans les chambres,
- En logement de plain-pied une ou deux pièces, lit double,
- Lits faits à l'arrivée,
- Linge de toilette fourni,
- Petit déjeuner et dîner dans une des salles à manger, par table de 6/8 personnes, eau et vin à discrétion compris ;
- Déjeuner sous forme de panier repas ; **prévoir des contenants.**

3- MODALITÉS DU SÉJOUR

Conditions :

- être adhérent aux RHEM,
- être licencié (licence individuelle avec responsabilité civile 2024-2025),
- être apte médicalement à la randonnée pédestre.



Matériel nécessaire :

- Des bâtons (facultatifs mais recommandés),
- Sac à dos contenant :
 - votre licence, carte d'identité, carte vitale,
 - votre fiche de renseignements d'urgence actualisée,
 - une couverture de survie,
 - 1 paire de lacets de rechange,
 - une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc.),
 - contenant(s) de 2L d'eau minimum,
 - nécessaire pour le pique-nique (boîte, couverts, gobelet),
 - aliments énergétiques,
- Des chaussures de marche.
- Chaussures légères pour l'hébergement.
- Vêtements de randonnée adaptés à tous les temps (vent, froid, orage, pluie, chaleur, etc), y compris, chapeau ou casquette, lunettes de soleil et crème solaire.

4 – COÛT DU SÉJOUR

315 Euros (sur une base de 35 participants)

- Ce prix comprend :
 - l'hébergement en chambre ou chalet ;
 - les lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni ;
 - la pension complète (vin à discrétion) du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour ;
 - le ménage de fin de séjour ;
 - l'accompagnement des randonnées par trois animateurs de l'association ;
 - la taxe de séjour ;
 - les frais de dossier et de gestion ;
 - la contribution immatriculation tourisme (EIT + UEIT) ;
 - une partie du coût des reconnaissances (trajets + hébergement) effectuées par les organisateurs du séjour.



- Ce prix ne comprend pas :
- le pique-nique du 1^{er} jour ;
 - la souscription aux assurances facultatives (annulation / interruption de voyage) ;
 - les boissons consommées à l'hébergement et non comprises dans les repas ;
 - les dépenses personnelles ;
 - le voyage jusqu'en Vendée et les déplacements sur place basés sur le covoiturage.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

5- INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions seront ouvertes et prises selon l'ordre d'arrivée à compter **du 23/12/2024 jusqu'au 07/01/2025**.

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le **07/01/2025**.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux pré-inscrits un bulletin d'inscription.

L'inscription deviendra définitive **après signature et renvoi de ce bulletin sous 15 jours accompagné des chèques d'acompte**.

6- ASSURANCES FACULTATIVES

Dans le cadre de l'utilisation de l'extension de l'immatriculation tourisme, des assurances optionnelles « annulation / interruption de séjour » – « bagages » – « assistance rapatriement » vous sont proposées. Vous aurez la possibilité de souscrire à ces différentes options lors de votre inscription définitive au moyen du bulletin de souscription « assurances » accompagnant la notice d'information.

7- PAIEMENT

- À l'inscription et par personne : 2 chèques de 105 euros (1^{er} chèque prélevé vers le **10 février**, 2^{ème} vers le **10 avril**) + chèque assurance optionnelle.
- Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.
- Paiement du solde en cours de séjour.

Tous ces règlements sont à libeller à l'ordre des **« Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers »**.



8- DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.

Trajet A-R au départ de La Réole par autoroute d'environ 910 km ; à ceux-ci se surajoutent les différents déplacements sur site.

9- CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Du fait du participant : toute annulation postérieure à l'inscription, pour quelque raison que ce soit, donnera lieu au règlement ou à la conservation des sommes suivantes :

- annulation avant le 28/02/2025 : les acomptes versés à la réservation seront restitués.
- annulation entre le 01/03/2025 et 30/04/2025 : le 1^{er} acompte versé (105 €) sera de plein droit acquis au prestataire, à titre d'indemnité.
- annulation après le 30/04/2025 : la totalité du séjour sera due, les acomptes seront conservés et le solde sera exigé du participant.

Dans tous les cas, les primes d'assurances souscrites, les contributions EIT et UEIT et la participation aux frais de la reconnaissance seront dues.

10- CESSION DU SÉJOUR

Au moins 7 jours avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre membre des RHEM remplissant les mêmes conditions que lui. Il en informera alors immédiatement et formellement l'organisateur.

Le participant remplaçant (cessionnaire) devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement des primes d'assurances facultatives. Les sommes versées par le cédant lui seront remboursées par l'association après déduction éventuelle de la contribution EIT et UEIT, des primes d'assurances souscrites, du surcoût des éventuelles options et des éventuels frais administratifs associés au changement de participant.



11- DIVERS

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.
Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.
En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales.
Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à des compensations financières.

12- RESPONSABLES DU SÉJOUR

Cécile MONNEREAU – Hélène TAUZIN – Maryse CONSTANTIN

Contact : Cécile : 06 15 98 28 99

Mail : cecile.monnerEAU@orange.fr

13- CORRESPONDANT TOURISME

Hélène TAUZIN / Didier DUBOURG

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association

https://randorhem.fr/sejours_/infos-assurances-notices-sejours/